

Pour une pêche responsable

La pêche maritime est confrontée depuis la fin des années 1980 à une stagnation des débarquements qui constitue l'un des signes les plus évidents de la surexploitation de la majorité des ressources halieutiques. Parfois la crise a atteint des niveaux tels qu'il a fallu fermer des pêcheries pour plusieurs années comme dans le cas de la morue au Canada. Cette surexploitation est liée à une surcapitalisation et à un surinvestissement, en particulier dans la pêche industrielle, mais la pêche artisanale, au Nord, comme la pêche traditionnelle à petite échelle, au Sud, peuvent aussi être marquées par un excès de l'effort de pêche. Il n'en reste pas moins que la pêche artisanale et la pêche à petite échelle constituent la base d'un modèle de pêche responsable.

Depuis la conférence de Rio, les Nations Unies ont élaboré deux textes qui posent les bases d'une nouvelle approche des pêches. Il s'agit de l'Accord de 1995 sur les stocks chevauchants, ainsi que du code de conduite de 1995 pour une pêche responsable. Ce dernier texte reste fondé sur l'adhésion volontaire et il doit servir à la mise en place, au niveau national et local, de codes de conduite adaptés aux réalités humaines et écologiques. Pour leur part, les organisations de pêcheurs artisans du Nord et du Sud ont pris conscience de l'importance d'une protection des écosystèmes littoraux et d'une gestion des ressources halieutiques. **Les dix propositions suivantes ont été adoptées par le Forum Mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche.**

1- La pêche à petite échelle et la pêche artisanale constituent la base d'un modèle de pêche responsable.

Ce principe a été pour la première fois avec force en 1984 à Rome par la Conférence parallèle des pêcheurs et travailleurs de la pêche. A cette date cette position était loin d'être reconnue puisque la pêche artisanale apparaissait comme une activité du passé, reconnue seulement comme un moyen de préserver l'emploi et non comme un modèle d'avenir. Au cours des années 90, les organisations internationales (FAO, PNUD, etc.) ont progressivement révisé leurs positions et reconnaissent aujourd'hui, la viabilité de la pêche artisanale comme base d'une pêche responsable. Cette reconnaissance ouvre un espace pour les organisations de pêcheurs artisans. Cependant la pêche artisanale doit faire face, dans la réalité au développement du libéralisme qui se traduit dans la pêche par le mouvement de privatisation des ressources avec notamment les QIT (Quotas Individuels Transférables). Il se manifeste également par la libéralisation des échanges. Cette libéralisation à outrance s'affirme aussi bien au Nord qu'au Sud. Cette offensive libérale menace dans leur existence les communautés de pêcheurs artisans traditionnels qui disposaient très souvent de leurs propres systèmes de régulation de l'activité.

2- Renforcer les organisations de pêcheurs.

Les structures communautaires traditionnelles des pêcheurs sont aujourd'hui fortement déstabilisées, quand elles n'ont pas disparues, et elles ne sont pas en mesure de répondre seules aux défis nouveaux posés par la crise des ressources, l'ouverture des échanges, les menaces de privatisation, etc. Dans de nombreux pays (Chili, Inde, Sénégal, Philippines, Canada, Islande, etc.) des organisations nationales indépendantes se sont progressivement structurées et ont permis aux pêcheurs artisans de défendre leurs options face aux choix de développement des Etats. Ces organisations, souvent appuyées par des ONG, ont pu également faire entendre leur voix dans diverses instances internationales et peser sur l'élaboration de plusieurs textes internationaux de référence comme le Code de conduite pour une pêche responsable, de la FAO. Cette présence est cependant encore trop faible ou inexistante dans de nombreux pays et auprès de plusieurs organisations internationales pour contrebalancer le poids des organisations de la pêche industrielle mieux structurées et disposant de moyens plus importants.

3- Garantir les droits des pêcheurs traditionnels et artisans.

A terre comme en mer, les communautés de pêcheurs subissent une pression accrue qui menace leur accès au littoral comme aux ressources de la mer. Au Sénégal et dans de nombreux pays du Sud comme du Nord, la pression du tourisme tend à priver les pêcheurs et leurs familles de l'accès aux espaces indispensables au déroulement et au développement de leurs activités. Il est donc nécessaire de garantir leurs droits fonciers sur le littoral. En Asie surtout, à la pression du tourisme s'ajoute en particulier celle de l'aquaculture industrielle crevette. Face à la menace de privatisation de l'accès aux ressources halieutiques, il est également indispensable de garantir juridiquement les droits d'accès et d'usage collectifs. Ces droits constituent la base d'une cogestion des ressources et des territoires maritimes entre les communautés et l'État.

4- Protection absolue de l'environnement littoral et marin.

La pêche constitue, avec l'exploitation forestière et l'élevage nomade, la dernière activité majeure fondée uniquement sur la productivité naturelle de écosystèmes. Toute atteinte à cette productivité constitue une menace pour la survie des communautés de pêcheurs. Les dangers proviennent essentiellement des pollutions d'origine terrestre et de la destruction des milieux littoraux (mangroves, coraux, zones humides, etc.) . Ils viennent également de la mer sous la forme des

marées noires. Les organisations de pêcheurs sont partout très actives dans la dénonciation des atteintes à l'intégrité des milieux littoraux et maritimes. Les organisations de protection de l'environnement peuvent être souvent des alliées. Cependant, ces organisations développent parfois des approches trop étroites de la protection des milieux en ciblant leur action sur des espèces fétiches (phoques, baleines, dauphins, etc.) sans prendre en compte la protection des écosystèmes dans leur ensemble. Or la surprotection d'une espèce peut engendrer des déséquilibres néfastes pour les milieux eux-mêmes et pour les activités de pêche.

5- Contre l'aquaculture industrielle promouvoir l'aquaculture traditionnelle

Tous les pêcheurs sont confrontés au développement de l'aquaculture industrielle qui connaît une croissance rapide pour faire face à la demande croissante des pays du Nord confrontés aux limites des stocks naturels. La concurrence se manifeste pour l'accès aux espaces terrestres ou maritimes mais aussi aux marchés. Cette aquaculture industrielle pollue l'espace côtier et littoral, elle consomme une part croissante de la farine de poisson, elle provoque les mêmes risques que les élevages agricoles intensifs. Elle est condamnée par les organisations de pêcheurs artisans qui demandent son interdiction ou un strict encadrement de son développement. Par contre, la conchyliculture traditionnelle (française ou asiatique par exemple) ou les élevages traditionnels de poisson, valorisent les potentialités naturelles des milieux et représentent une forme d'aquaculture respectueuse de l'environnement et adaptée à des exploitations familiales.

6- Contre le libéralisme sauvage, maîtriser les échanges

La libéralisation des échanges promue par l'OMC concerne tous les pêcheurs, du fait de l'explosion du commerce international des produits de la mer. Si certains pêcheurs artisans bénéficient du développement des exportations, l'essentiel des bénéfices ne leur revient pas et le développement des exportations porte souvent atteinte aux ressources mais aussi aux disponibilités alimentaires de la population côtière. La libéralisation menace aussi l'accès des pêcheurs aux ressources car elle privilégie l'accès de ceux qui disposent du capital (QIT par exemple). Enfin le développement des exportations peut déstabiliser les marchés pour les pêcheurs artisans des pays importateurs et certains pays se désintéressent même de l'évolution de la pêche locale dans la mesure où ils disposent de ressources importées à meilleur prix. Il faut donc combattre la libéralisation des échanges pour maintenir et développer des mécanismes permettant de contrôler les échanges internationaux et l'accès aux ressources.

7- Reconnaître et intégrer les femmes dans les organisations de pêcheurs

Si l'on veut favoriser une approche communautaire du développement de la pêche à petite échelle et artisanale, il faut reconnaître le rôle majeur des femmes dans l'activité. Il est évident dans les pays du Sud avec la présence des femmes sur les plages, mais, dans les pays du Nord, même lorsque la femme a été écartée de son rôle traditionnel (gestion, commercialisation, etc.) le pêcheur ne peut exercer son activité en mer que parce que la femme maintient la cellule familiale et elle doit être associée aux prises de décision et à l'organisation. C'est souvent lors des crises que se manifeste clairement ce rôle indispensable des femmes. Le chemin reste encore long à parcourir pour que la parité s'inscrive dans la réalité.

8- Valoriser les savoir-faire des pêcheurs artisans et traditionnels.

Le modèle de la pêche industrielle s'inscrit dans une logique de course à l'investissement et amène la surcapitalisation et une uniformisation des techniques de pêche, incapables de s'adapter à la diversité et à la variabilité des milieux marins. A l'inverse, la pêche artisanale traditionnelle est basée sur une adaptation fine des engins et des pratiques de pêche à la diversité des écosystèmes. Ces pratiques traditionnelles peuvent évoluer et s'adapter tout en respectant les savoir-faire traditionnels. Ainsi les artisans ont généralement su s'adapter à la motorisation en s'appuyant sur les qualités fonctionnelles de leurs embarcations. Les communautés de pêcheurs mettaient également en œuvre des systèmes de régulation de la pêche. Il est nécessaire de reconnaître et de valoriser ces savoirs traditionnels, de s'appuyer sur eux pour procéder aux adaptations nécessaires et les maîtriser.

9- Favoriser l'alliance entre paysans et pêcheurs.

Le modèle de la pêche à petite échelle et artisanale se rapproche de celui de l'agriculture paysanne. Souvent les pêcheurs sont aussi des paysans, en particuliers les millions de pêcheurs saisonniers. Les pêcheurs contribuent comme les paysans à la sécurité alimentaire et ils sont confrontés aux mêmes sociétés multinationales et aux dégradations de l'environnement. Ils ont en commun l'exercice de leur activité sur un territoire à gérer et à préserver. Souvent minoritaires dans leur pays, les pêcheurs ont intérêt à développer des alliances avec des organisations dont les préoccupations sont proches pour renforcer leur poids respectif.

10- Rechercher des alliances avec les consommateurs.

La majeure partie de la production de la petite pêche est consommée sur place ou dans l'arrière-pays, mais, dans les pays du Sud, il arrive souvent qu'une part croissante soit exportée. De fait, la nature et le niveau de l'effort de pêche seront de plus en plus liés à la demande des pays du Nord. Les mouvements de consommateurs ainsi que de nombreuses ONG de ces pays commencent à se préoccuper des conditions de production dans les pays du Sud. En concertation avec ces mouvements, les organisations de pêcheurs peuvent définir les conditions des échanges et faire ainsi pression sur les sociétés d'import-export pour faire respecter des pratiques de pêche respectueuses des intérêts des communautés de pêcheurs. Plus largement, il faut que l'ensemble de la société civile du Nord s'engage pour défendre les communautés de pêcheurs.